

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES

1. Votes sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Gerolf Annemans (VB) à la ministre de la Justice sur « le rôle de la ministre de la Justice dans la transaction qui sera éventuellement proposée dans le dossier d'instruction Monstrey » (n° 4)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 25 janvier 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 004/001)

- une motion de recommandation par Gerolf Annemans (VB) et Bert Schoofs (VB)
- une motion pure et simple par Frank Wilrycx (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 51

2. Votes sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les agressions à l'encontre du personnel de la SNCB » (n° 5)
(développées en réunion publique de la commission DE L4Infrastructure ? des Communications et des Entreprises publiques du 25 janvier 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 005/001)

- une motion de recommandation par Tanguy Veys (VB)
- une motion pure et simple par David Geerts (sp.a), Luk Van Biesen (Open Vld) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 50